

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

COMPTE-RENDU DU SIXIÈME CONGRÈS DE L'ALLIANCE UNIVERSELLE DES OUVRIERS DIAMANTAIRES

tenu à PARIS, le Lundi 19 Octobre 1925 et jours suivants
(suite)

Je pourrai soumettre aux belges une importante collection de rapports à ce sujet, traitant des avantages et des désavantages des différents systèmes de salaire et qui ne mènent pas du tout à la conclusion qu'un système déterminé doit avoir la préférence.

A quoi cela avance-t-il de prendre des décisions ici qu'on pourrait peut-être appliquer dans une large mesure en Belgique, mais auxquelles on ne peut penser dans les différents centres, où l'entreprise est le point capital ? Aussi bien je demanderais qu'on ne continue pas à gaspiller son temps et de prendre en considération la proposition suivante, que je soumets personnellement :

« Le Congrès attire l'attention des centres affiliés sur les avantages que présente le salaire hebdomadaire fixe, mais sans vouloir s'immiscer dans la compétence de chacun pour appliquer tel système désiré ou rendu possible dans les différents pays. »

De la part de la délégation allemande, la proposition suivante m'est remise à ce sujet :

« Le Congrès décide que le désir des ouvriers diamantaires est l'introduction au plus tôt du salaire fixe. »

« Afin d'atteindre ce but il est nécessaire que tous les centres entament la propagande pour l'abolition du travail à la pièce. »

« Afin de constater les effets de cette propagande les différents centres feront rapport à ce sujet dans un an. Ce rapport doit constater et démontrer que la décision présente n'est pas de pure forme, mais qu'on désire vivement l'introduction du salaire fixe. »

- La Belgique propose ce qui suit :

« Le Congrès décide d'adopter en principe l'abandon du système d'entreprise. Vu les difficultés d'application dans certains centres, le Congrès laisse à chaque centre la possibilité d'introduire cette réforme dans un avenir rapproché. »

Je dirai encore quelques mots sur ces motions. Celle de la part des allemands est parfaitement superflue. Nous ne devons pas faire de la propagande parmi les ouvriers en faveur du salaire fixe, car aucun d'eux n'en est adversaire. La question est d'ordre pratique. Si nous décidons d'abolir le salaire à la pièce, maintenant ou dans un avenir rapproché, en faveur du salaire fixe, nous occasionnerons de grosses difficultés dans certains centres, particulièrement en France et en Allemagne. Nous ne devons pas faire d'essai avec les ouvriers ; nous aurons à faire ici avec les employeurs.

De ce côté nous pouvons nous attendre à une forte résistance, non en moindre mesure en Hollande que dans les autres centres et, d'après moi, cela ne me paraît pas valoir la peine de mettre la puissance et les moyens de nos organisations en jeu pour une telle cause. S'il s'agissait de mesures tendant à amé-

liorer le sort des ouvriers diamantaires, ou de renforcer leur bien-être à l'avenir, je vous conseillerais de faire tout le possible. Mais qu'un ouvrier gagne 200 francs par semaine au moyen du salaire fixe ou par salaire à la pièce, cela me laisse dans la plupart des cas parfaitement indifférent. Il reste pour le surplus encore à démontrer que le salaire fixe serait une base certaine pour l'amélioration du salaire. Je conclus donc en disant qu'il ne vaut pas la peine, quoique nos organisations puissent faire, de nous risquer dans ce but à des conflits sérieux avec les employeurs. Je répète qu'on ne doit pas décider d'en faire l'essai, parce que, tant en Belgique qu'en Hollande, cela est superflu.

A la proposition belge maintenant. Si elle est adoptée, le Congrès se sera prononcé en faveur du salaire fixe. Cette question devrait encore se discuter d'avance, car il n'est pas tout à fait certain que le Congrès en bloc se ralliera au principe. Une discussion théorique au sujet des avantages et des désavantages des deux systèmes devrait avoir lieu. A propos de la difficulté d'application dans certains centres, il est dit que chaque centre sera mis dans la possibilité d'appliquer ce système dans un avenir rapproché. Pour ma part, je dois dire que l'A.N.D.B. ne voit pas la possibilité d'appliquer ce système dans un avenir rapproché, c'est-à-dire dans un bref délai.

Interruption Voët. — La Belgique le peut-elle ?

Le Président. — Je trouve donc préférable de ne pas accepter la proposition belge et de ne pas nous déclarer en principe quant à la faveur à accorder à un système ou à un autre. Il vaut mieux attirer l'attention sur les avantages qu'il procure sans aucun doute. Nous dirons donc que les ouvriers doivent songer aux avantages que peut leur procurer ce système et tâchons de l'appliquer là où il y a possibilité et où on le désire, sans pour cela entrer dans la compétence des autres centres quant à l'application du système qu'il préfèrent et qui leur semble le plus répondre à leurs besoins, ainsi que le dit ma motion.

Quand Rousset déclare que si la proposition belge est adoptée l'industrie sera chassée de la France, à cause des situations spéciales dans ce pays, le Congrès ne peut tout de même pas prendre une telle décision qui aurait pour base de saper l'existence d'une partie de nos membres. Nous pouvons décider que la durée du travail sera partout la même, ou que l'introduction d'une vacance uniforme est obligatoire dans tous les centres, sous ce rapport les intérêts des différents centres sont égaux.

Il n'y a pas question ici des possibilités d'existence d'une industrie locale déterminée et de telles mesures ne nous mettront pas en conflit avec les employeurs. Mais si la proposition belge est adoptée

ici, ou bien on n'en tiendra aucun compte et alors il n'est pas nécessaire de prendre des décisions, ou bien on en tiendra compte et elle nous apportera en grande partie des avantages fictifs causant de grosses difficultés dans un certain nombre de centres. Des choses pareilles ne doivent pas arriver ici.

Ma motion donne satisfaction aux Belges, sans imposer aux autres des obligations, qui ne peuvent être mises en exécution. Je demande aux délégations belge et allemande de retirer leur motion en faveur de la mienne.

A cette demande il est répondu favorablement.

A propos de cette question, dit le Président, nous avons réalisé l'unité. Ma proposition est adoptée.

La séance est ensuite levée et remise au lendemain.

QUATRIÈME JOURNÉE

Le Président. — Nous avons à l'ordre du jour le deuxième point des propositions belges : *Introduction de la semaine ouvrable de cinq jours*, à laquelle nous pouvons lier le point 2 des propositions hollandaises :

Le Congrès de l'Alliance Universelle charge les organisations affiliées d'entamer des pourparlers avec les patrons des différents centres concernant l'introduction de la semaine de 40 heures.

Ainsi que le point 2 des propositions françaises, réclamant la *limitation de la production prr l'adoption universelle de la semaine de 44 heures et la limitation sévère de l'apprentissage*.

Ces propositions doivent être liées parce que, quoique la proposition belge ne fasse pas mention du nombre d'heures, il est évident qu'on y vise les 40 heures, à répartir sur cinq jours. Je puis vous dire que le Bureau International vous conseille d'adopter cette proposition dans le sens des 40 heures, mais d'en laisser la répartition aux soins des centres eux-mêmes, afin d'éviter des difficultés et sous réserve que la journée de huit heures ne soit dépassée nulle part.

Daems (Belgique). — Depuis longtemps déjà nous sommes en Belgique des partisans acharnés de la semaine de cinq jours, et c'est pourquoi nous avons cru nécessaire de soumettre cette question au Congrès, et aussi parce que l'adoption de cette proposition nous fera faire un pas dans la voie de la limitation de la production.

Déjà en 1919 nous avions une assemblée générale, avec plus de 4.000 membres présents, qui adoptait la question en principe. Soumettant une proposition en ce sens aux patrons, ceux-ci disaient ne rien pouvoir nous accorder. Par contre, nous réussîmes à réaliser la semaine ouvrable de 44 heures, en corrélation avec une augmentation de salaire, ce que nous considérions comme une victoire assez importante. Auprès des centres qui n'ont pas encore la semaine ouvrable de 44 heures, nous voudrions insister pour qu'ils l'introduisent. L'application de la semaine de 44 heures a pratiquement été décidée à Londres. La répartir sur cinq jours serait une décision qui ne pourrait que profiter aux ouvriers.

Le congé du samedi au lundi qu'auraient les ouvriers est d'une telle importance et tomberait dans un sol si fertile que les hommes qui n'en ont pas encore l'expérience n'en peuvent apprécier la valeur,

Mais, pour nous autres en Belgique, cette question a encore d'autres aspects d'autant plus que les patrons eux-mêmes s'y intéressent.

Nous avons à compter avec un grand nombre de patrons polonais qui sont très attachés à leur Sabbat, et nous avons par contre un grand nombre de patrons chrétiens qui aiment beaucoup respecter le dimanche. Dans beaucoup de pays, il y a une loi sur le repos dominical, en vertu de laquelle les employés de tout genre et de toutes industries jouissent du repos du dimanche. Mais l'élément juif donne la préférence au repos du samedi et les chrétiens à celui du dimanche. Ce sont là des questions de sentiment. Chez nous, on a déjà commencé par la fermeture des clubs ; il y en a même qui sont fermés pendant deux jours. Nous nous trouvons ainsi dans notre industrie devant une espèce de coordination des moyens d'existence des grands patrons, tandis que les petits patrons verront se placer devant eux de telles difficultés qui nous faciliteraient l'application de cette réforme.

Je ne suis pas d'accord avec ce qu'a dit le Président au sujet de cette question, comme quoi la semaine ouvrable de cinq jours ne serait pas importante par elle-même, du moment que la durée du travail est encore de plus de 40 heures. Je ne suis pas d'accord non plus avec son point de vue qu'on devra d'abord appliquer la semaine de 40 heures, parce qu'on devra avant tout donner l'occasion aux différents centres, qui ne seraient pas partisans de cette décision, de mener d'abord une action séparée dans ce sens. Si nous partons du principe que chaque centre aura une certaine liberté à propos de cette question, cela ne contribuera pas à la puissance de l'A. U. D. Car, plus nous prendrons des décisions à l'unanimité, plus nous renforcerons l'A. U. D., tandis que si nous laissons aux différents centres une certaine indépendance dans cette question, nous ne contribuerons nullement à son raffermissement. Si nous désirons donc faire à l'avenir de notre A. U. D., une institution aussi puissante que possible, toutes les décisions prises ici devront être appliquées sans distinction, pour obtenir par ce fait l'unité de tous les centres de notre industrie.

Vous pourriez, maintenant, me dire que le principe de la journée des huit heures se verrait mis en danger. En tâchant de placer la question sous son véritable jour, je démontrerai que cela ne doit nullement être le cas. La Belgique aimerait voir prendre ici une décision disant que sous peu sa proposition viendra en application et que, comme conséquence immédiate de ce Congrès, on soumettra aux patrons des propositions dans ce sens. Est-ce qu'on croit réellement que l'argument, comme quoi le principe de la journée des huit heures serait en danger, tient debout ? Si oui, je voudrais demander si à l'application de la « semaine anglaise » le principe en soi n'a pas été attaqué. On ne doit dans ces cas tenir compte que de la pratique, sans prendre en considération le principe.

Si nous pouvions réellement réaliser cette mesure, c'en serait une dont tout le monde pourrait apprécier l'utilité et le plaisir. Il n'est pas possible de l'écartier sans plus, sous le simple prétexte que le principe de la journée de huit heures serait en danger. Nous avons souvent eu la preuve que quand il était nécessaire d'appliquer des réformes salutaires on a toujours dû tenir compte de l'opportunité. N'avons-nous pas souvent vu que dans la pratique on a dû dans une certaine mesure forcer un principe afin d'obtenir plus d'utilité ?

C'est pourquoi je voudrais demander au Congrès de décider d'appliquer sans retard la semaine ouvrable de cinq jours dans tous les centres pour que les patrons de la Belgique — où nous pourrions facilement faire des accords à ce sujet — n'aient pas l'occasion de protester et de nous dire que la même chose ne s'applique pas dans les autres centres et qu'ils ne doivent pas être les précurseurs. Il est nécessaire de prendre en considération que les décisions générales, auxquelles tous les autres centres sont tenus de se soumettre, renforcent notre influence, tandis que d'un autre côté, si nous laissons leur liberté aux centres, ils la réclameront également à propos d'autres questions, ce qui ne serait pas favorable au prestige de l'A. U. D.

J'espère de tout cœur que les délégations ici présentes pourront adopter cette double proposition dans le sens de mon exposé, à cause surtout de sa

tendance agréable et utile. Et si on ne pouvait acquérir la semaine de 40 heures que plus tard, qu'on commence déjà dans tous les centres à appliquer la semaine ouvrable de cinq jours.

Lebon (France). — Au nom de la délégation française je dois dire que nous devrons d'abord obtenir la semaine de 40 heures avant que nous ne puissions appliquer la semaine de cinq jours. Nous ne voyons pas comment nous pourrions réaliser ces deux choses à la fois. Nous devrons d'abord en arriver à travailler quatre heures en moins, et plus tard nous pourrions introduire une nouvelle régulation des heures de travail, parce que, sinon, nous n'aurions pas seulement à lutter contre les patrons, mais aussi, dans une non moindre mesure, contre les ouvriers. A St-Claude on ne travaille presque pas pendant l'hiver à la lumière artificielle. On y travaille pendant la mauvaise saison plus ou moins 36 heures par semaine.

C'est pourquoi nous en viendrons d'abord à la semaine de 40 heures pour voir ensuite comment nous les répartirons sur la semaine.

Pach (Hollande). — Par le fait que ces propositions ont été soumises par les différents centres, il apparaît qu'il n'y a pas de divergence parmi nous en ce qui concerne la limitation de la production. Mais le Président et Daems ont dit des choses auxquelles je me dois, au nom de la délégation hollandaise, de joindre encore quelques mots. Le Président l'a déjà dit, la création d'un syndicat du brut renforcé peut avoir son influence favorable sur notre industrie, à moins que, dans son intérêt, le Syndicat ne juge utile de limiter la production à l'extrême, ce qui serait très au désavantage des ouvriers à cause du chômage que cela entraînerait. A part cela, notre industrie est une des preuves les plus fortes du mauvais agencement de la société capitaliste. Je veux parler de la façon dont se fait la production. Il n'y a pas de méthode là-dedans. On ne voit que les besoins immédiats dans un certain article et on n'a donc en vue que le bénéfice immédiat. S'il est une industrie où ces faits soient bien caractéristiques, c'est la nôtre. S'il y a de la demande dans un certain article, nous voyons en Hollande, et c'est sans doute la même chose ailleurs, des patrons demandant sur le champ des ouvriers pour donner de l'extension à leur personnel, cette demande dure un certain temps, jusqu'à ce que brusquement elle cesse et que nous nous trouvions devant le chômage.

A cette façon de faire, nous ne pouvons de notre côté qu'opposer un seul principe : la limitation de la production. Daems l'a déjà dit, mais d'après moi, il a trop peu insisté sur la limitation de la production pour ne pas parler que des sentiments de la Belgique par rapport au principe de la semaine de cinq jours. Il se peut que la Belgique en soit fortement partisan, mais, par contre, je dois dire que nous ne sommes pas encore venus à l'unité de vues à ce sujet, à preuve ce que vient de déclarer la délégation française.

On peut y opposer différents arguments, non pas seulement les patrons, mais aussi les ouvriers et ils ne sont pas précisément à dédaigner. Abréger la durée du travail, travailler moins à la lumière artificielle, se sont en effet des motifs importants. Mais la Belgique pourrait, si elle le désirait, appliquer à elle seule cette réglementation du travail. N'y existe-t-il pas, à l'encontre de ce qui se fait dans tous les autres centres, la demi-heure de casse-croute dans plusieurs personnels ? Je ne veux point leur en faire un grief, je désire simplement constater le fait. Le point capital dans la question qui nous occupe, c'est que, dans aucun cas, on ne travaille nulle part plus que le nombre d'heures fixé par le Congrès.

En Hollande, nous avons encore à tenir compte d'autre chose. Nous avons l'élément juif-orthodoxe qui tient énormément à sa semaine ouvrable juive. Si, par une décision comme celle qu'on nous demande, nous allons leur imposer une obligation, cela signifie leur mettre sur le dos une charge extraordinaire, parce que le vendredi ils ne peuvent travailler qu'une demi-journée, au moins pendant l'hiver.

A part cela, il y a dans cette semaine de cinq jours une difficulté que nous devons traiter très prudemment. La façon dont Daems écarte le motif

du danger auquel serait exposée la journée de huit heures, je ne puis pas l'accepter. C'est contre quoi je voudrais vous prévenir.

Nous vivons une période de réaction, les attaques du patronat contre la journée de huit heures sont à l'ordre du jour. S'il y a quelque chose qui les contrarie, c'est bien la journée de huit heures. Nous devons donc être très prudents et faire attention de ne pas leur donner des armes pour y porter atteinte, nous affaiblirions notre propre position.

Où tout le monde est d'accord, c'est que nous devons passer à la diminution du nombre des heures de travail. Mais beaucoup de chemins mènent à Rome. Si nous réussissons à conquérir la semaine ouvrable de 40 heures et qu'elle puisse également s'appliquer en France et en Allemagne, je crois que les Belges ne devront plus poursuivre leur semaine de cinq jours.

Aussi, j'espère que les Belges ne s'attacheront pas à la forme et qu'après que les difficultés de la France et de l'Allemagne auront été écartées, ils se déclareront d'accord pour propager la semaine de 40 heures, laissant aux soins des différents centres la modalité d'application.

Bornet (France). — Au nom de la délégation française je désire attirer l'attention sur les difficultés qu'entraînerait pour nous l'acceptation de la proposition belge. La situation de la France, et spécialement celle de Paris, diffère du tout au tout de celle des autres grands centres. Nous ne pouvons, à cause de cette situation, songer à une forte diminution de la production.

La poignée d'ouvriers de la place de Paris ne peut assurer aux patrons parisiens une production assez grande et ceux-ci sont obligé de rechercher au dehors un supplément de main-d'œuvre. La délégation française ne peut donc s'engager à faire appliquer la semaine de 40 heures, bien que nous soyons partisans de la réduction de la production. Il ne faut pas oublier que l'on travaille encore 48 heures en France. Tout ce que l'on peut faire pour le moment, c'est tenter de réaliser la semaine de 44 heures.

Quant à la semaine ouvrable de cinq jours, les avis des camarades parisiens sont partagés. Beaucoup de nos camarades ont dû, par suite de la pénurie de logements, aller habiter la banlieue et ont, de ce fait, des frais de transport assez importants. Pour ceux-là, le chômage complet du samedi diminuerait ces frais de transport, et ce fait est à considérer. Mais, d'autre part, 44 heures réparties sur cinq jours donnent une longue journée de travail à laquelle s'ajoute le long trajet du logis à l'atelier. Il en résulterait pour certains un véritable surmenage de sorte que la délégation parisienne n'a pas de mandat bien précis sur ce point.

Ceci dit, je répète que la semaine de 40 heures nous ferait faire à Paris un trop grand pas. Nous espérons en venir à Paris à la semaine de 44 heures. Nous entamerons une action et, si c'est nécessaire, nous demanderons l'appui de l'A. U. D.

Parsser (Hollande). — De la part de la Belgique et aussi de la Hollande et de la France, nous avons entendu combien il est difficile de trouver la solution qui donne satisfaction à tout le monde. Daems a dit que les ouvriers juifs tiennent à leur sabbat et les ouvriers chrétiens à leur dimanche. Pach a déjà fait ressortir que la question est encore plus compliquée en Hollande. Là, nous ne nous trouvons pas seulement devant la divergence d'opinion des patrons, mais aussi des ouvriers, ce qui plaide en faveur de la liberté à laisser à chacun en ce qui concerne la répartition de la semaine ouvrable dans les différents pays. En Belgique ce sera certainement le cas, l'industrie y étant épargnée dans un grand nombre de communes du pays, il n'est pas probable qu'une réglementation uniforme y sera applicable. Pach a déjà démontré ce que cette mesure entraînerait en Hollande. En ce qui concerne la France, il devra y avoir deux mesures distinctes pour le Jura et pour Paris.

Par cela, le Congrès ne peut faire autrement qu'adopter la proposition du Bureau, en ce sens : application de la semaine ouvrable de 40 heures en laissant la répartition aux soins des différents centres. L'argument de Daems, comme quoi l'A.U.D. affaiblirait sa position si la décision n'est pas appli-

quée uniformément dans tous les centres, peut être exact à première vue, mais dans la pratique il n'est pas de grande importance. Si l'on peut prouver qu'on ne dépasse pas un certain nombre d'heures déterminées, il est téméraire de supposer que, si on laisse aux centres une certaine latitude dans cette question, ils se rebifferaient aussi par rapport à d'autres questions. Le point capital, c'est de limiter la production en réduisant le nombre d'heures ouvrables. C'est à cela que doit tendre notre propagande. Pour ma part, plus que la semaine ouvrable de cinq jours, il importe que la durée du travail soit aussi réduite que possible.

Si nous pouvions réussir à décrocher une réduction du travail, nous donnant la certitude qu'on ne touchera pas au sabbat, ce serait une mesure salutaire autant pour nous que pour l'A. U. D. Ce n'est pas par amateurisme que nous avons une organisation séparée, au contraire, elle est basée sur un grand principe. Si celui-là peut être respecté, il n'y a plus pour nous aucune raison d'existence. Sous ce rapport on doit agir avec la plus grande prudence et, en général, on doit tenir compte des desiderata et des mouvements idéologiques de tous les ouvriers des différents pays. En Belgique, les camarades juifs travaillent en général pendant le sabbat. Il y en a parmi eux qui ne le font qu'à leur corps défendant. Nous en sommes affligés et nous écoutons les récits des camarades, qui à l'encontre de leurs principes auxquels ils peuvent se conformer en Hollande, ne peuvent le faire en Belgique où ils sont obligés de travailler les jours saints. Qu'on ne se méprenne pas. Je ne veux nullement faire des reproches, mais j'espère qu'on tiendra compte de ce fait. Aussi bien la proposition hollandaise vient à la rencontre des Français, quand elle demande : « de charger les organisations affiliées d'entamer des pourparlers avec les patrons des différents centres au sujet de l'application de la semaine ouvrable de 40 heures ».

C'est d'une bonne tactique. J'en déduis, moi, qu'elle ne signifie pas l'application immédiate, mais qu'elle entend en venir par étapes à la discussion, aux pourparlers et à l'application. Je crois que c'est là en effet la portée de la proposition et je demande au Président de me le dire. On pourra alors préparer le travail convenablement et les Français ne devront pas craindre des difficultés. J'espère que la proposition du Bureau, en tenant compte des différents desiderata émis, sera adoptée.

Ponard (France). — Quelques mots suffiront pour expliquer quelque peu les arguments qu'ont fait valoir les camarades au sujet de l'impossibilité pour nous de réaliser actuellement la semaine ouvrable de 40 heures. L'étape à franchir de 48 à 40 heures est trop grande et ne peut être effectuée d'un seul coup. Le principe de la semaine de 40 heures peut parfaitement être admis par nous. Nous nous rendons parfaitement compte de l'importance de la limitation de la production qui pourrait en résulter. Nous négligeons les arguments des patrons en ce qui concerne une production plus intensive.

Les différentes déclarations faites ici m'ont démontré qu'il ne s'agit pas de l'application immédiate de la semaine de 40 heures, mais qu'on désire donner des directives qui y mèneront. Rien ne s'oppose donc à ce que nous votions le principe. Quant à la semaine ouvrable de cinq jours, nous sommes d'avis que la question ne pourra se poser utilement que lorsque la semaine de 40 heures sera un fait acquis.

Schott (Allemagne). — Nous sommes tous d'accord pour poursuivre la semaine de 40 heures, mais au sujet de la répartition des heures, nous n'avons pas encore pu arriver à une entente. Notre délégation est d'avis de soutenir la proposition du Bureau et de laisser en conséquence latitude aux centres en ce qui concerne la répartition des heures de travail. Nous ne devons rien imposer. Cela n'a aucun intérêt pour nous de ne pas travailler le samedi en Allemagne. Les camarades ne sauraient quoi faire de ce jour de congé. Nous préférerions travailler sept heures durant cinq jours et le dernier jour cinq heures. De cette façon on pourrait économiser la lumière artificielle.

Nous pouvons nous déclarer parfaitement d'accord avec le principe de la diminution de la production, combattant ainsi le chômage qui pourrait résulter

de la politique suivie par le Syndicat du Brut. Nous sommes donc tous d'accord sur le grand principe. Mais nous ne parvenons pas à comprendre quels dangers pourraient résulter pour l'A. U. D. du fait que chaque centre entamerait des pourparlers séparés sur la répartition des heures de travail. Il n'y aura pas moyen d'opposer un centre déterminé à un autre. Ensemble nous avons pris la décision et nous allons la mettre à exécution. Nous non plus nous ne pourrons appliquer les 40 heures d'un seul coup, mais graduellement nous réduirons la durée du travail, à condition que l'A. U. D. nous donne le temps de travailler.

Si la caisse des Français n'est pas à même de vaincre les difficultés, il y a toujours la caisse de l'A. U. D. Pour nous non plus la tâche ne serait pas aisée, mais nous avons cette faveur que les patrons qui font travailler à Hanau, Idar et Obersheim sont les mêmes qu'à Amsterdam.

En général, nous pouvons nous rallier à la proposition du Bureau tendant à la diminution de la durée du travail. Si dans un pays déterminé on croit ne pas pouvoir poursuivre cette tâche, qu'on songe que nous nous trouvons tous devant les mêmes difficultés et que nous devrions ensemble les vaincre. Notre tâche à nous, militants, c'est de tâcher de vaincre ces difficultés en prenant ici des décisions unanimes, si faire se peut. C'est pourquoi nous sommes ici.

Le Président. — Je dois encore dire quelques mots, sur deux points distincts. D'abord, la question de la répartition du nombre des heures de travail ; ensuite, celle qui concerne la semaine de 40 heures elle-même.

En ce qui concerne la première, je dois dire aux Belges qu'il est parfois très difficile de vouloir supprimer d'un seul coup des situations déterminées, s'enracinant dans le passé. Les difficultés augmentent si à ces situations s'attachent certaines questions de conscience, comme c'est le cas avec le développement historique de la semaine de travail.

En Belgique ce développement a été autre qu'en Hollande. On peut faire débuter le développement moderne de notre métier vers 1870. Ce qui précéda cette date, n'a pas grande importance. L'industrie, comparée à son développement ultérieur, n'était alors que minime. En Belgique l'industrie était petite ; il y a un demi-siècle, tel était encore le cas. Et nous voyons donc qu'au début de cette période, et même nombre d'années plus tard, la grande majorité des ouvriers, ceux d'Amsterdam donc, étaient des juifs, et il va en conséquence de soi que dans l'industrie d'Amsterdam on allait avoir le samedi comme jour de repos et le dimanche comme jour de travail, parce que les conceptions religieuses de ces temps étaient toutes autres que ce qu'elles sont devenues plus tard. En ces temps la grande majorité était composée de juifs orthodoxes et de la tradition. Mais les années ont apporté des modifications dans ces choses. Il y a beaucoup d'employeurs juifs qui ne considèrent plus le samedi comme jour de repos, et un grand nombre d'ouvriers juifs n'ont pas d'objection à travailler le samedi. Mais il y a, par contre, encore nombre d'ouvriers juifs, ainsi que des patrons qui ont des objections. La question de la semaine de cinq jours se complique maintenant de la difficulté que pour les juifs orthodoxes le sabbat commence en hiver déjà le vendredi après-midi. En été cela n'a pas d'importance, le sabbat ne commençant alors qu'à 6 h. 1/2 ou 7 heures, mais les journées se faisant plus courtes, cela arrive graduellement à trois heures et demie. Cela dure quelques mois et pendant cette période la mesure de travailler pendant cinq jours ne peut pas être appliquée dans les personnels juifs, à moins qu'on ne les autorise à travailler plus longtemps les autres jours. Cela produirait des complications que l'on ne connaît pas à Anvers, où la situation a toujours été exactement le contraire. Là, les ouvriers chrétiens ont été la majorité dès le début, et le nombre de juifs était minime. A Anvers on n'a donc pas les difficultés que nous avons parce qu'on ne doit pas y respecter les scrupules de conscience que nous avons à respecter.

On ne doit s'y occuper des employeurs qui ne considèrent pas le dimanche comme jour de repos et on ne devra pas non plus s'attendre à des conflits qui pourraient en résulter. Dans d'autres centres on aura d'autres difficultés. Il y aura des ouvriers

qui ne sauront pas au juste quoi faire du congé du samedi. A Amsterdam, lors d'une discussion que nous avons eue au sujet de la limitation à cinq jours de la durée du travail, nous avons entendu, de la part des ouvriers chrétiens, qu'ils n'attachaient aucun prix au samedi libre. Il est donc préférable de laisser à chaque centre le soin de la répartition d'un maximum déterminé d'heures de travail. A Amsterdam, cela pourrait par exemple être de cinq jours en été et de cinq jours et demi en hiver. Dans les autres pays, il sera peut-être préférable de l'appliquer d'une autre manière. Pourquoi imposons-nous des décisions ?

La Belgique ne doit pas oublier que ce n'est pas tant le nombre de jours qui importe, mais bien le nombre d'heures pendant lesquels on travaillera. On laissera donc aux soins des différents centres la répartition, en rapport avec les circonstances locales et les possibilités.

Ce que nous avons entendu de la part de la France est plus sérieux. D'abord, de la part de Lebon, ensuite confirmé par les autres camarades. A Paris, on travaille encore 48 heures, à raison de 8 heures 1/2 par jour, le samedi excepté.

Dans les autres centres 44 heures, ou 45 heures au maximum. Ici l'étape ne serait donc pas extraordinairement grande. L'étape de 48 à 40 heures est trop grande, en effet ; mais on pourrait dire que la France cueille à présent les fruits amers d'un certain développement tardif. Pourquoi, quand les autres pays s'efforcent de diminuer la durée du travail, n'a-t-on pas fait de même ? Nous nous trouvons maintenant devant la possibilité d'être au seuil de la semaine de 40 heures, excepté la France qui en est encore éloignée un bon bout.

Je voudrais demander au Congrès : si, dans l'ensemble, nous avons groupé dans l'A. U. D. un effectif de 20.000 à 21.000 affiliés et qu'un groupe d'un millier de membres ne voit pas la possibilité d'appliquer certaine mesure dans un avenir rapproché, une mesure que les autres 20.000 se sentent capables d'appliquer ; pouvons-nous dire alors, nous en abandonnons l'application à cause de ce millier !

Il y aurait ici une grande majorité qui serait entravée par une petite minorité : d'un autre côté, nous ne devons pas oublier que nous nous trouverions devant d'autres difficultés dans le cas où un tel groupe dirait : nous ne voyons pas la possibilité d'appliquer cette décision si, en dépit d'une telle déclaration, nous déciderions quand même d'appliquer la semaine de 40 heures, et que nous entamerions les pourparlers nécessaires, les employeurs nous renverraient immédiatement à la France. Et si nous réussissions à obtenir la réduction désirée, on nous reprocherait toujours qu'un important centre comme la France a une durée de travail plus longue. Comment résoudre cette question ?

Je ne le sais vraiment pas, à moins que le Congrès ne prenne la ferme décision de déclarer que la semaine de 40 heures est un maximum et de laisser au Bureau International le soin de fixer la date d'application, ou bien de fixer un terme dès à présent, afin de donner aux organisations françaises l'occasion de travailler à la réalisation des 40 heures. Il me paraît qu'il serait encore préférable de charger le Bureau de la fixation de la date à laquelle la propagande entrera dans sa phase définitive, pour que la France ait l'occasion de faire pour cette cause la propagande nécessaire, ainsi que les préparatifs et entamer les pourparlers pour que, quand la situation y aura murie, le Bureau International puisse dire : le moment est venu pour l'entrée en réalisation de cette décision. Si nous ne procérons pas de cette façon là, je crains que la France ne devienne le bloc sur lequel nous allons tous trébucher. J'ai tiré la conclusion suivante des discussions qui ont eu lieu et je vous soumets la résolution comme suite :

« Le Congrès, convaincu de la nécessité d'une plus grande limitation de la durée du travail, tant à cause de la conservation de la capacité de travail et de la santé des ouvriers qu'à cause de la limitation de la production qui est généralement considérée comme nécessaire dans notre industrie ;

« Décide de fixer en principe la durée maximum de travail à 40 heures par semaine, chargeant les organisations affiliées du soin de répartir les heures du travail sur la semaine ouvrable, à condition qu'il ne sera pas travaillé plus de 8 heures par jour ;

« Charge les syndicats français et allemands de faire immédiatement le nécessaire pour réduire la durée du travail en-dessous de 48 heures et d'entamer une propagande intense en faveur de la semaine ouvrable de 40 heures, tant parmi les ouvriers que parmi les patrons ;

« Et charge le Bureau de fixer la date de l'application de la semaine ouvrable de 40 heures, aussitôt qu'il aura la certitude que tous les centres de notre industrie seront prêts à appliquer cette réforme. »

Revuz (France). — Au nom de la délégation française je dois dire qu'il faut qu'on tienne compte qu'à une diminution du nombre des heures de travail doit s'appliquer une augmentation proportionnelle des tarifs pour les ouvriers travaillant à leurs frais.

Le Président. — C'est ce qui s'est fait à chaque diminution précédente de la durée du travail et il n'y a aucune raison pour qu'il en soit autrement à présent. Il est établi que la diminution du nombre d'heures de travail, ne peut avoir pour conséquence une diminution de salaire pour les ouvriers.

A la question du *Président* le Congrès se déclare d'accord avec la résolution par lui soumise.

L'ordre du jour porte ensuite la proposition n° 3 de l'A. D. B. : *Introduction du « Premier Mai » obligatoire*.

Van Berckelaer. — En quelques mots je veux, au nom de la délégation belge, donner l'exposé des motifs de cette proposition. Jusqu'à présent nous n'avons dans l'A. U. D. qu'une seule organisation, la nôtre, où le Premier Mai est jour de fête obligatoire pour tous les membres. Il fut appliqué depuis 1907 par une décision de l'Assemblée annuelle de l'A. D. B. et sanctionné par le référendum des membres à une majorité écrasante, ce qui nous prouve à quel point le sentiment en faveur du Premier Mai est enraciné chez nos membres. En Belgique, on y tient si fortement la main que même pendant l'occupation allemande, les ouvriers diamantaires chômaient, bien qu'ils savaient que le gouvernement allemand n'en était nullement partisan, et qu'il était à notre connaissance que les employeurs punissaient les manifestants du Premier Mai, par le renvoi.

Nous nous trouvons ici devant une divergence d'opinion assez importante entre la Hollande et la Belgique et peut-être bien aussi avec d'autres centres. Nous sommes en général habitués en Belgique à considérer les jours de congé obligatoire, même s'ils ne sont pas payés, comme un pas dans la bonne direction, sur la voie de la régularisation de l'offre et de la demande. Nous avons toujours inculqué à nos membres que moins on produit, plus nous développons la force ouvrière. Moins nous travaylons, plus nous augmentons nos chances d'obtenir de bons salaires. Et nos membres sont persuadés que la perte du salaire qu'ils s'imposent par un jour de chômage est compensée d'une manière ou d'une autre. Le Premier Mai est encore autre chose pour nous. C'est un principe qui nous importe à nous tous, ouvriers. Tous les jours de chômage qui nous sont imposés au cours de l'année, le sont soit par le système capitaliste et par les gouvernements capitalistes, soit par la force du système qui nous vaut le chômage prolongé, soit par la pression cléricale. Ces jours-là, nous ne travaylons pas, parce qu'on nous l'ordonne. Mais, au Premier Mai nous ne travaylons pas de notre propre chef. En ce jour toutes les industries doivent s'arrêter. C'est un jour de fête que nous considérons comme un symbole. C'est ce dont nos membres doivent être profondément pénétrés. Au Premier Mai on ne doit pas travailler et en Belgique, ce jour-là, toute l'industrie diamantaire se trouve arrêtée.

Il est superflu d'en dire plus. Ceux qui sont présents connaissent assez le mouvement ouvrier pour que je puisse me dispenser de m'étendre plus longuement sur cette question. Lors de la discussion d'autres questions, il a été dit que nous pouvions bien prendre des décisions, mais que nous n'en pouvions attendre des résultats, que pour autant qu'il y ait des moyens de les mettre en application. Je crois, moi, que si nous disons à nos membres : « A l'avenir on ne travaillera plus le Premier Mai », ou en déduira que nous avons le droit de prendre ici une

résolution portant en elle la possibilité de la réalisation.

Meyer (Amérique). — Si cette proposition était adoptée, je demande à l'avance qu'on en exempte l'Amérique. En Amérique, longtemps avant que l'Europe eut son Premier Mai, l'*American Federation of Labor* (Fédération Américaine du Travail), avait institué un « *Labor Day* » (Jour du Travail) le premier lundi de septembre. Lorsque, il y a 30 ans, nous débarquâmes en Amérique, nous ne connaissions pas ce jour. Mais les autres ouvriers organisés se refusaient déjà à travailler ce jour-là. Et, lorsque, comme étrangers, nous voulûmes entrer à l'usine ce jour, le machiniste ne consentit à continuer le travail qu'avec la promesse d'un double salaire. Mais à midi, il reçut l'avis de la direction de son syndicat, qu'il serait exclu s'il continuait le travail. Et il quitta l'usine malgré l'offre des patrons. Tout cela rien que pour démontrer combien ce jour était déjà entré dans les habitudes. Depuis, nous non plus, nous n'avons plus travaillé ce jour « du travail ». Et à présent, depuis des années, ce jour est devenu pour le peuple un jour de fête généralement reconnu. Même la Bourse est fermée. A ce propos, ce sont les mêmes arguments qu'a fait *Van Berckelaer*, qui ont prévalu. Tous les autres jours de fête nous sont imposés, nous voulons prendre un jour pour nous-mêmes.

En Amérique ce ne sont que de très petites sections qui fêtent le Premier Mai, mais c'est insignifiant et non-américain, parce que ce n'est fait que par des étrangers. La plus grande partie des ouvriers n'y participe point, parce que leur jour fut arrêté longtemps avant le premier mai et pour le même but.

Aussi je répète ma demande de ne pas nous appliquer cette résolution. Nous ne saurons y participer parce que nous serions considérés comme non-américains et que nous passerions comme absolument étrangers.

Van Zutphen (Hollande). — Il ne s'agit point ici ni d'une mesure américaine, ni d'aucune autre nation, mais d'une mesure internationale. Si Meyer tient compte de cette considération, sa communication n'est pas d'importance capitale.

Kuyt (Hollande). — L'avis de notre délégation à propos de cette proposition est que l'A. U. D. n'a pas spécialement à s'en occuper, mais qu'elle n'a qu'à suivre les directives générales de la Fédération Syndicale Internationale d'Amsterdam, dans cette matière. C'est aussi l'avis de notre Conseil général. Si la F. S. I. prenait pareille résolution et nous chargeait de l'appliquer, nous le ferions sans aucun doute, parce que la manière dont cela se passerait alors ferait impression en tant qu'elle arrêterait toute la vie industrielle du monde entier pour autant qu'il est affilié à la F. S. I. Mais notre industrie n'est pas une industrie primordiale et nous ne sommes nullement indispensables à la vie économique. S'il était décidé qu'au Premier Mai le travail sera partout arrêté, cela ferait une impression sur l'opinion publique qui profiterait grandement au mouvement ouvrier. L'arrêt d'une industrie comme la nôtre, groupant tout au plus 20.000 ouvriers, n'exercera pas la moindre influence ; probablement ne le remarquera-t-on même pas.

Van Berckelaer disait que ce jour profiterait en même temps à la diminution de la production. Cet argument est de peu de valeur.

L'arrêt du travail un jour de fête ne peut en effet être d'autant influence sur l'offre ou la demande du produit fini. Cela est régi par des facteurs en rapport avec la vie économique.

A part cela, je désire insister sur le fait que le Premier Mai ne doit pas être considéré comme un jour de repos, mais bien plutôt comme un jour de fête, que je ne voudrais pas voir déparé par n'importe quelle contrainte. C'est volontairement que les hommes, qui sont partisans de notre cause, doivent démontrer leur amour pour le mouvement ouvrier par les sacrifices qu'ils s'imposent librement. Aucune contrainte ne peut leur être imposée. Ce devra bien plutôt être une revue des troupes pour démontrer à la bourgeoisie combien nous sommes pour collaborer à la réalisation de notre idéal.

Nous devons continuer à signaler à nos camarades la signification de ce jour, les stimuler à

prendre congé au Premier Mai, mais, je le répète, on ne doit pas le leur imposer.

Il est bien vrai que dans le passé nous avons dû recourir à la contrainte, mais alors il s'agissait de réaliser des améliorations dans les conditions de travail, on d'empêcher qu'elles n'empêtreraient.

Mais à ces actions il ne faut pas comparer le Premier Mai.

Van Berckelaer. — A Meyer, je dois dire qu'en Belgique aussi, nous avons de tels jours de fête, mais qu'à ces jours-là nous avons ajouté le Premier Mai.

Kuyt a déclaré qu'une résolution, telle que nous la préconisons, pourrait bien être mise en application si elle était prise par la F. S. I. Mais je ne parviens pas à comprendre pourquoi nous devons attendre la décision de la F. S. I. Nous ne sommes en effet qu'un petit groupement, mais qui, sous différents rapports devance la F. S. I. et ce, peut-être bien parce que nous sommes un petit groupement. Nulle part au monde les liens internationaux ne sont aussi forts que dans notre industrie. Beaucoup de ce que les ouvriers d'autres industries considèrent comme des rêves, nous l'avons réalisé.

En ce qui concerne la F. S. I., je dois encore faire remarquer qu'elle applique le Premier Mai partout où elle le peut ; qu'elle ne soit pas encore parvenu à l'imposer partout comme jour de fête, c'est que c'est une question de force. Les mandataires belges sont chargés de proposer dans les pouvoirs publics, la reconnaissance du Premier Mai comme jour de fête reconnu. Ils le font chaque année. Par conséquent, la Ville d'Anvers l'a adopté officiellement, de sorte qu'en 1924 la Municipalité imposa la fête à tous les employés communaux, qu'elle fit fermer les écoles, etc... Aussi bien cette question en est une d'un intérêt général, pour laquelle nous avions, comme ouvriers, autant de sympathie que la F. S. I.

Le Premier Mai, dit *Kuyt*, doit être un jour de fête et on ne peut pas le défigurer en usant de contrainte. Mais il faut bien que je dise que depuis des années j'ai entendu un autre son dans le journal syndical d'Amsterdam à ce propos.

Nous devons, dit *Kuyt*, laisser leur liberté aux gens. Mais si nous avions toujours laissé cette liberté aux gens, où en serions-nous actuellement ? Nous n'aurions pas la régularisation de la durée du travail, ni notre système de salaire, ni la régularisation de la question apprentis, ni probablement rien du tout.

C'est pourquoi je voudrais insister fortement auprès du Congrès pour qu'il soutienne la proposition à laquelle la Belgique attache une si grande importance morale et matérielle.

Le Président. — La Belgique, la Hollande et l'Amérique ont à présent émis leur opinion. Je voudrais maintenant savoir ce qu'en pensent la France et l'Allemagne. Bien entendu pas sur la question de principe, mais si on y est enclin et si on y est prêt à décider la fête obligatoire au Premier Mai et aussi à l'appliquer.

Ponard (France). — Si la proposition belge tendant, à l'obligation de fêter le Premier Mai était votée par le Congrès, elle pourrait être appliquée en France, où déjà depuis de nombreuses années, le Premier Mai est chômé d'une façon presque générale. L'obligation n'existant pas, il y a bien quelques exceptions, mais en nombre tout à fait insignifiant.

Mais je suis en partie de l'avis de *Kuyt*. Je pense que le chômage du Premier Mai garde une signification beaucoup plus profonde s'il est librement consenti. C'est chaque année le critérium qui permet de juger de l'état d'âme de nos adhérents, le baromètre qui permet de mesurer l'intensité de leurs sentiments syndicalistes.

L'obligation, si elle nous donne quelques chômeurs de plus, enlèvera à ce geste spontané, librement et joyeusement consenti, sa plus grande valeur morale. Nous ne sommes donc pas partisans de l'obligation, mais nous sommes d'avis que toutes les organisations, doivent faire toute la propagande nécessaire pour que, sans contrainte, le 1^{er} Mai soit un jour de chômage général.

Schott (Allemagne). — A Idar et à Hanau le Premier Mai est fêté depuis des années. A Obers-

tein il nous faudra encore un peu aider les camarades à atteindre cette conception. Mais nous croyons bien être à même d'y arriver. En conséquence nous pouvons approuver la proposition belge.

Parsser (Hollande). — Après les déclarations de la France et de l'Allemagne, la chose se présente ainsi que nous allons bientôt avoir une décision dont nous ne pouvons ratifier l'esprit, il faut qu'en quelques mots je fasse aussi connaître mon avis. Je dois dire tout d'abord que sous ce rapport nous n'avons jamais eu à nous plaindre de nos collègues, qui ont toujours respecté nos sentiments. Mais par contre, nous avons, nous aussi, fait tout notre possible pour tenir compte des sentiments d'autrui, ce qui au surplus n'était rien que notre devoir.

Cela se pouvait ! Comme ouvriers nous avons beaucoup d'intérêts communs et la plupart des revendications, nous pouvions les poser ensemble. Mais le Premier Mai ne nous dit rien du tout, parce que dans le domaine politique, nous nous trouvons un peu éloignés de vous autres. On peut le regretter, mais il n'y a rien à y faire. C'est ma conception de la vie et elle ne se modifie pas du jour au lendemain.

Je ne suis nullement d'accord avec l'avis de Van Berckelaer, quand il dit que les autres jours de fête et de repos nous sont imposés par des supérieurs, par d'autres personnes à l'autorité desquels nous avons à nous soumettre. Car, il faut bien que je le déclare, tout comme vous fêtez votre Premier Mai, je célèbre mes jours de fête dans la pleine conviction de ma conscience. Van Berckelaer se trompe complètement s'il croit qu'on peut nous cléricaliser de la même façon que les catholiques de Belgique et qu'on peut faire de nous des instruments contre les ouvriers. Il n'en est pas question du tous chez nous et les collègues peuvent en témoigner.

Nous pouvons parfaitement nous figurer que le Premier Mai est un jour de grande importance pour les ouvriers socialistes. Mais si, comme je ne l'espère pas, mais comme je le crains, on va prendre ici une résolution, imposant aux organisations affiliées une espèce de contrainte, alors vous n'aurez tout de même pas fait de nous des hommes qui considèrent le Premier Mai comme vous le considérez. Nous sommes sans aucun doute partisans de la fraternité du travail, nous sommes d'avis qu'il est indispensable de nous grouper autant que possible dans toutes les industries, sur des bases neutres et modernes et la façon dont nous l'avons effectué peut servir d'exemple. Bien qu'il y ait différence d'opinion, les organisations peuvent collaborer fraternellement, à condition de connaître l'art de prendre et donner et de tâcher d'empêcher toute sorte de fanatisme tendant à forcer la conviction d'autrui et de s'en tenir aux seules choses de l'industrie.

La remarque de Van Berckelaer comme quoi nous n'aurions jamais rien atteint sans contrainte est parfaitement exacte, parce qu'il y a toujours des gens qui par égoïsme tâcheront de se dérober aux intérêts généraux et à qui il n'importe guère que par leurs agissements ils portent préjudice aux intérêts de leurs camarades.

Mais là où il s'agit de questions d'ordre politique la contrainte doit cesser. Vous voulez maintenant nous l'imposer. Mais vous ne devrez pas le faire, parce qu'en faisant ainsi vous compromettez votre jour de fête. Vous voulez en ce jour démontrer quelque chose de grandiose, mais vous y porterez préjudice vous-mêmes, car extérieurement ce serait grand, mais intérieurement ce serait pourri parce que vous y traineriez des gens qui ne s'y sentiront pas chez eux.

Si le projet passe comme le propose la Belgique, nous n'y collaborerons pas, mais nous chômerons ce jour-là parce que nous faisons partie intégrante de l'A. U. D. et que nous sommes dépendants de la masse de l'A. N. D. B. On nous obligera en cette matière de penser à l'encontre de nos convictions et cela on ne peut ni on ne doit l'attendre de nous.

Van Praag (Hollande). — Je me vois obligé de donner sur cette question mon opinion personnelle, mais avant tout je dois vous dire que je regrette devoir, comme social-démocrate, me mettre du côté de Parsser, non pas à cause de ses principes en général, mais à cause de ce qu'il a dit et de sa di-

rection, qui est diamétralement opposée à notre conviction.

Je crois être obligé d'avertir le Congrès de ne pas prendre en cette question une résolution définitive.

Nous autres, à Amsterdam, nous avons la qualité de membre obligatoire, ce qui a pour conséquence qu'à Amsterdam il n'y a pas d'ouvrier diamantaire qui ne soit syndiqué. Si à ce Congrès nous prenons une décision, de quelque nature que ce soit, cela signifie que tout membre, quelle que soit sa philosophie devra s'y soumettre, sous peine de se voir exclu du syndicat avec toutes les conséquences que cela entraînera. Dans les autres centres la situation n'est pas la même.

Interruption. — En Belgique aussi !

Van Praag. — Avec tous les respects pour les protestations des amis belges, cela n'est pas le cas non plus pour la Belgique. Si une telle décision est prise ici, il y aura toujours des ouvriers diamantaires qui continueront le travail. Il n'y a pas à le nier.

Ceci, maintenant, n'est pas une proposition pour un Congrès comme celui-ci.

Aussi bien je voudrais demander au Congrès d'exprimer le désir d'arrêter le travail le Premier Mai. De cette façon on ne sera pas obligé d'opprimer les sentiments à cet égard et, d'autre part, on n'impose à personne une contrainte. Je suis en outre convaincu, que si le Congrès exprime un tel désir à l'unanimité, la très grande majorité d'Amsterdam s'y conformera tout aussi bien que si c'était une décision de notre propre organisation et sans qu'on oblige à n'importe quoi les membres d'une organisation sourcier.

Si le Congrès exprime un tel désir, comme la Belgique, la France et l'Allemagne, s'en déclarent partisans à juste titre, on évitera qu'une organisation en éprouve des difficultés, ce qui tout de même ne peut pas être l'intention de ce Congrès.

Le Président. — A propos de la discussion sur cette question je ferai quelques remarques. Nous ne devons jamais oublier, en faisant des propositions ou en prenant des décisions, que nous ne sommes pas une alliance d'associations hétérogènes, non pas une union générale d'ouvriers, mais une organisation internationale de syndicats d'une seule industrie, ce qui a pour conséquence que dans nos Congrès nous avons en premier lieu à nous occuper des choses de l'industrie et en deuxième lieu des choses qui nous concernent en tant que camarades ouvriers diamantaires et qui ne sont donc pas en rapport avec l'activité en dehors des limites de notre industrie. Si, par exception, nous allons en dehors de cette limite, ce ne doit certainement pas être pour imposer des prescriptions obligatoires, mais cela doit exclusivement se faire en exprimant des désirs.

Nous devons donc être circonspects au possible et nous ne pouvons pas prendre des décisions formelles si nous avons crainte que l'un ou l'autre centre puisse avoir des difficultés en les appliquant dans des questions qui nous regardent bien réellement. Je dois rappeler combien nous avons dû mettre d'eau dans notre vin en ces jours de Congrès en traitant des questions se rapportant à nos conditions de travail pour en arriver enfin à l'unanimité désirée et nécessaire, à l'effet de rendre le breuvage acceptable pour tout le monde. Nous n'avons pris aucune décision positive, ni au sujet du système d'entreprise, ni au sujet de la question des 40 heures ou des 5 jours. Bien que ces deux questions soient d'une grande importance, nous n'avons pu imposer aucune décision. C'est de propos délibéré que nous n'avons tenu aucun vote, pour éviter qu'une majorité ne prescrive à une minorité, qui ne voit aucune chance d'appliquer les décisions prises ici, ce qui doit se faire. La situation de notre métier comporte que nous devons éviter de tels votes et que nous ne devons imposer des obligations à personne, à moins que nous ne puissions le faire à l'unanimité. Si nous devons agir avec la plus grande prudence là où il s'agit de choses qui intéressent l'A. U. D. directement, nous devrons très certainement le faire là où ces questions ne sont pas de son ressort.

Je voudrais donc conseiller de ne pas prendre de décision formelle ; qu'on s'en tienne à exprimer un désir qui insiste aussi fortement que possible sur le

fait que le Congrès aimerait voir le Premier Mai fêté par les ouvriers de tous les centres diamantaires, et qui n'impose à personne une obligation dont il est très incertain qu'elle soit jamais exécutée. Nous devons au prestige de notre organisation de ne pas prendre des décisions dont nous savons à l'avance que l'application sera difficile ou impossible.

Bournons-nous à des propositions qui tombent dans le domaine de notre métier et laissons les choses comme celles qui nous occupent à des organisations générales, nationales, comme le N. V. en Hollande, la Commission Syndicale de Belgique, la C. G. T. en France.

Voët (Hollande). — Notre délégation aurait bien voulu appuyer cette proposition de nos amis belges ne fut-ce que pour la raison que nous sommes nous-mêmes des partisans convaincus de la tête du Premier Mai, et que nous tous, dans notre propre entourage, nous faisons une forte propagande pour la réalisation de cette fête ouvrière. Aussi bien si nous devons émettre un vote hostile, exclusivement pour des raisons d'opportunité, ce sera à cause de la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve placée l'industrie d'Amsterdam. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas nous créer des difficultés, que nous aurions sans aucun doute, si nous étions mis dans l'obligation de mettre en application une pareille décision.

Si nous vous disons que dans notre industrie locale, nous avons organisé jusqu'au dernier homme, cela veut dire qu'il y a des membres qui sont obligatoirement chez nous et qui quitteraient l'organisation si cette contrainte cessait. Ce petit groupe a son importance chez nous, car nous pouvons démontrer par là que tous sont au sein de notre organisation. En dehors du groupe de Parsser, nous en avons beaucoup dans notre syndicat qui ne veulent pas qu'on les oblige dans cette matière : ce sont des gens qui ont une conviction religieuse déterminée.

Mais qu'avons-nous besoin d'imposer la contrainte !

Voici un exemple qui vous le prouvera : En 1919 nous pouvions constater parmi nos membres certains symptômes de laisser aller et le Comité n'avait d'autre manière fait de la propagande en faveur du Premier Mai. Au Conseil général il nous fut demandé pourquoi cela n'avait pas été fait et il fut répondu que la disposition d'esprit peu favorable des membres n'offrait aucune chance de succès et qu'en conséquence on avait négligé de le faire. Plusieurs membres du Conseil général se sont rendus ce Premier Mai dans les usines — et nous tous, tant que nous sommes ici en délégation, nous étions du nombre — et homme par homme, à leur meule, nous les avons convaincus. Ce jour-là, toute l'industrie se trouva arrêtée ! Rien que par la force de la parole ! C'est ainsi que devra se faire la propagande.

Si à Amsterdam, nous ne pouvons pas vous suivre dans cette proposition, c'est en deuxième lieu parce que nous ne pouvons pas accepter que notre centre ait des difficultés rien que pour procurer à l'A. U. D. la primeur d'avoird, comme premier Secrétariat professionnel international, prescrit quelque chose qui ne se voit nulle part dans le monde entier.

Il est très possible que nos organisations locales aient introduit la fête du Premier Mai, mais il n'y a aucune organisation qui l'ait imposée à tous ses membres. Si la Belgique dit : nous l'imposons à nos membres, la question se pose toujours de savoir si tous les ouvriers diamantaires de Belgique respecteront cette décision, car les circonstances ont voulu qu'il y ait toujours en Belgique un grand groupe en dehors de l'organisation. Si nous les prenons donc tous ensemble, également ceux qui se dérobent, ils nous resteront les troupes d'élite. Dans ces circonstances, un Secrétariat professionnel ne peut pas imposer cette mesure. Je crois toujours dans la force de la parole. Clamons ici que c'est le devoir de tous les ouvriers de fêter le Premier Mai avec toute la force et toute la conviction qui sont en eux et que chacun de nous fasse de la propagande dans ce sens dans son propre milieu.

Le Président. — Faisant suite à la discussion qui a eu lieu à propos de cette proposition, je voudrais soumettre au Congrès la motion suivante :

« Le Congrès est d'avis que la classe ouvrière en son entier se doit de participer à la fête du Premier Mai, tout particulièrement en ne travaillant pas ce jour-là ;

« Emet expressément le vœu que les ouvriers diamantaires du monde entier participent de cette façon à la fête du Premier Mai ;

« Et charge les organisations affiliées de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour la favoriser ».

Cela n'est pas une déclaration platonique, qu'on en soit convaincu. Elle est l'expression d'une forte conviction. Aussi bien je voudrais insister fortement auprès du Congrès de s'y rallier, parce que de cette façon nous n'aurons pas dans notre organisation les difficultés, que plus tard vous regretteriez, tout autant que nous-mêmes, nous avoir imposées.

Est-on d'accord là-dessus ?

Biot (Belgique). — Au nom de la délégation belge, je dois dire que nous nous garderons bien de susciter des difficultés aux autres organisations par une décision du Congrès. Nous pouvons parfaitement nous rallier aux paroles et à la motion du Président.

Le Président. — Il n'y a que Betsalel qui se déclare contre, ce dont il est pris note. Cette question est donc vidée et la séance est suspendue jusqu'à cet après-midi à deux heures et demie.

(A suivre).

COMpte-RENDU FINANCIER DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS DIAMANTAIRES DE PARIS

EXERCICE 1925

RECETTES

Cotisations	59.352	45
Admissions	130	"
Subvention municipale	1.500	"
Coupons de rente	100	"
Remboursement des frais de Congrès	559	95
Total	61.642	40

DÉPENSES

Secours de chômage	6	"
— maladie	4.300	"
— accouchement	500	"
— décès	1.000	"
— Sou du Soldat	810	"
Cotisations Union Nationale	4.143	20
— Alliance Universelle	930	85
— Rayon de Soleil	1.594	20
Réunions Conseil	204	50
— Contrôle	10	"
Frais Bureau et correspondance	513	90
— Délégation	1.843	20
Remboursement à la C. G. T.	1.000	"
Solidarité	920	"
Frais du Congrès de Paris	1.352	20
Indemnités Secrétaire	655	"
— Secrétaire-adjoint	330	"
— Trésorier	960	"
— Garçon de Recette	3.410	"
Total	24.483	05

BILAN

En Caisse au 31 déc. 1924	1.129	75
En banque au Magasin de Gros	85.452	64
Titres de rente de 100 francs	1.750	"
Chocolaterie Ouvrière	223	05
Intérêts 31 décembre 1924	1.508	54
Intérêts 31 juin 1925	1.980	31
Recettes	61.642	40
Total	153.686	69
Dépenses	24.483	05
AVOIR au 31 décembre 1925	129.203	64

Les Communistes ne sont pas morts

Nous recevons, avec prière d'insérer, la lettre suivante :

Dans le compte rendu de l'A. U. D., dont *L'Ouvrier Diamantaire* est rempli, nous relevons une violente attaque contre les communistes — absents naturellement — Le suprême courage c'est d'attaquer ceux qui ne sont pas là pour se défendre. Devant cette insulte aussi stupide que malveillante, personne n'a protesté, et pourtant, au dernier Congrès de l'U. N., l'engagement de respecter les tendances de chacun avait été pris.

Nous serions fort curieux de connaître le mal fait par l'élément communiste qui est pire que celui venant de la part des patrons, Monsieur Van Berckelaer !

Votre attaque est violente, mais elle est très vague. Donnez-nous quelques précisions, citez-nous des faits pour nous éclairer un peu.

Est-ce parce qu'ils vous auraient dit quelque fois que vous vous écarterez des véritables principes du syndicalisme ?

Evidemment, c'est un élément qui connaît très peu les usages du monde, on ne les voit pas gueulonner avec Messieurs les Patrons, ni collaborer avec eux. Cet élément, dans tous les Etats capitalistes, est victime d'une féroce répression.

Vous faites du bon travail vous, mais votre Congrès n'a apporté aucun espoir d'améliorer la situation internationale chez les diamantaires. La concurrence de centre à centre va continuer.

Tous nos efforts devraient porter sur l'unification des tarifs sans vous occuper des différentes méthodes de travail et de mentalité de chaque pays. Vous prétendez que les changes vous en empêchent, nous vous disons que c'est ce qui en motive l'application.

Il est certains communistes qui auraient bien été vous dire tout cela au Congrès, mais leur vie n'est pas aussi assurée que la vôtre ; ce ne sont pas des politiciens comme vous.

Mais sachez que rien ne les découragera. Vos insultes ne feront que les stimuler ; les ouvriers sauront bien reconnaître leurs véritables défenseurs.

Nous ne disparaîtrons pas.
Comunistes nous sommes, bolcheviks nous resterons !

J. PAQUET.

SYNDICAT DES OUVRIERS DIAMANTAIRES DE PARIS

RAPPORT MORAL POUR 1925

Le Conseil Syndical croit de son devoir de présenter à l'Assemblée son rapport moral pour 1925.

Il pense avoir fait tout son possible pour mériter la confiance dont les camarades l'ont investi dans la plus large mesure des possibilités.

Salaires. — Sur cette question, il a essayé de faire son possible afin que les camarades parisiens ne souffrent pas trop des difficultés découlant de la baisse du franc et de la diminution du pouvoir d'achat des salaires, consécutive à la hausse toujours croissante du prix de la vie. Au début de l'année, une augmentation générale de 25 francs pour tous a été obtenue, et, grâce à la pression syndicale, une semaine de vacances payées a été accordé à peu près par tous par les patrons. Toutefois, quelques exceptions à ce sujet ont été très regrettables, de même que la décision arbitraire de certains patrons fermant à cette occasion leurs maisons trois semaines sans s'occuper si leurs ouvriers pouvaient supporter le manque à gagner occasionné par ce chômage forcé.

Il tient à recommander à l'avenir aux camarades de faire en sorte que ces déci-

sions arbitraires ne puissent plus recevoir leur effet et de bien faire comprendre aux patrons que si ceux-ci veulent s'assurer une collaboration loyale de leur personnel, ils doivent, par contre, avant de prendre une décision de cette nature, en discuter avec l'organisation syndicale, émanation directe de la classe ouvrière diamantaire. Grâce également à la propagande syndicale, des augmentations individuelles assez sérieuses ont été obtenues en automne et récemment, l'indemnité mobile de vie chère, fixée à 40 francs pour l'instant, a été un grand pas fait en avant pour l'obtention de l'échelle mobile des salaires, revendication sociale.

Solidarité syndicale nationale. — Nous avons fait notre devoir envers les organisations soeurs sans nous préoccuper des questions de tendances et avons au contraire cherché, tout en restant dans notre autonomie que nous espérons plus fermement que jamais provisoire, à faire notre possible pour contribuer au retour de l'unité dans la classe ouvrière, quand lors des Congrès confédéraux, la Fédération Unitaire de la Bijouterie nous fit l'invitation d'assister à son Congrès pour y discuter de l'Unité, nous avons répondu présent et avons pris l'initiative d'organiser une conférence mixte à laquelle nous avons eu le plaisir de rencontrer des camarades délégués des deux tendances et après un courtois échange de vues nous avons pu constater que dans un avenir prochain, nous pourrons utilement œuvrer dans ce but que nous considérons indispensable pour la classe ouvrière.

Nous avons en outre pris sur nous de soutenir la grève des Banques et quand une des deux Confédérations a lancé le mot d'ordre d'une grève générale de 24 heures pour protester contre les expéditions meurtrières coloniales et les impôts que les politiciens veulent faire supporter par la classe ouvrière pour payer les erreurs et les infamies de la classe possédante au pouvoir, nous avons répondu à l'appel.

Nous n'avons pas fait cette grève dans un but politique, mais simplement dans un but de défense syndicale et ouvrière, mais nous déplorons toutefois que la scission ait permis que cette manifestation n'ait pas toute l'ampleur désirée. Nous ne parlerons pas des sept au huit d'entre nous qui se sont dérobés à leur devoir en cette circonstance, nous voulons croire qu'ils trouveront dans leur conscience la punition de leur faute.

Relations avec l'Union Nationale. — Les relations avec l'Union ont été très cordiale au cours de l'année.

Plusieurs fois le camarade Ponard a été reçu à Paris très fraternellement et des échanges de vues très courtois ont eu lieu entre nous pour l'intérêt commun, et quand notre secrétaire est allé passer ses vacances à St-Claude, il a pu constater que les liens unissant les deux centres étaient plus solides que jamais, et la bonne camaraderie qui l'a entouré lors de son court séjour, lui est apparue comme un gage que ces liens ne se rompront jamais.

Nous avons contribué au succès de plus en plus fort du *Rayon de Soleil* et remercions les camarades de nous avoir aidé à la récupération de la poudre noire et espérons que dans l'avenir l'effort sera encore plus intensifié dans ce sens. Les deux fêtes données à Paris ont obtenu un grand succès et nous engageons les organisateurs à perséverer

dans cette bonne voie tout en les remerciant chaleureusement de leur bonne organisation.

Relations internationales. — A ce sujet le Congrès International, qui nous a fait le grand honneur de se tenir dans notre centre, est édifiant à tous les points de vue. L'A.U.D. en est sortie plus forte que jamais et notre petit syndicat, nous sommes fiers de le dire, en est sorti très considérable dans l'estime des camarades de tous les centres.

La fête qui a suivi ce Congrès, tout en procurant un bénéfice au *Rayon de Soleil*, a laissé un excellent souvenir à tous nos camarades délégués et ceux-ci n'ont pas manqué d'en faire part à leur camarades. Le camarade Van Berckelaer, secrétaire international, a prié notre secrétaire de transmettre au syndicat tous les compliments de l'A.U.D. à ce sujet.

Les revendications internationales ont été suivies par nous. La semaine de vacances payées est obtenue et la semaine de 44 heures, nous l'espérons, sera bientôt un fait accompli : il suffit pour cela que tous les camarades soient unis et décidés plus fermement que jamais.

Jeunesse. — Nous ne voulons pas terminer sans faire un nouvel appel aux jeunes pour adhérer à ce groupement éducatif par excellence, et aux syndiqués en s'y faisant inscrire comme membres honoraires, afin de soutenir l'effort des jeunes pour qu'ils suivent l'exemple de leurs ainés.

Nous pensons vous avoir exposé, dans ce rapport succinct, tout ce qui a motivé le travail syndical et nous pensons pouvoir ajouter : Camarades, le Syndicat est dans la bonne voie, notre seul vœu est qu'il continue.

Le Conseil.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois
(Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Saintoyant Samuel, Avignon ..	5 "
Don de M. Désiré Arbez, Lyon ..	10 "
Marcel Delvilde, Paris	10 "
Florent, Paris	7 "
Adeline Pasquier, Paris (Meilleurs vœux au R.S.)	5 "
Gaston Roux, Paris (Abandon de ses secours de maladie). .	90 "
Batavier, Paris	5 "
Yvonne Goldewik, Paris (Pour l'œuvre du R.S.)	100 "
Pourcentage sur cotisations : Saveret Narcisse, St-Claude, 5 fr. 45 ; Rigoulet Léon, Clairvaux, 2 fr. 50	7 95
Armand Grossiord, St-Claude ..	2 "
Excédent d'écot, St-Claude ..	2 "
Quête faite à Chaumont par un groupe de diamantaires en fête	36 "
Quête à l'atelier par Fernand David après avoir interprété la chanson des Soufflacs..	20 "
Anonymous, Chassal	5 "
Vente de matériel (Coopérative Les Moulins)	628 "
Total	932 95
Liste précédente	145.994 25
Total à ce jour	146.927 20

Merci à tous ces généreux donateurs.

NOS REVENDICATIONS EN PROVINCE

L'augmentation demandée en raison de l'élévation toujours croissante du coût de la vie a été obtenue.

A partir du 1^{er} mars, les bruts pleins et la retaillle subiront une augmentation de 15 %, le brut scié de 5 %.

L'augmentation sur le tarif de débrutage est de 10 % sur tous les bruts.

Si par hasard il se trouve, dans un centre ou dans l'autre, un employeur se refusant à appliquer ces nouvelles conditions, nous prions les camarades de bien vouloir nous en informer.

**

Si nous avons satisfaction au sujet de l'augmentation des tarifs, il n'en est pas de même au sujet de la semaine de vacances.

Renouvelant leurs précédentes réponses, les patrons déclarent ne pouvoir envisager cette question.

En outre, les patrons demandent que le prix de la place soit porté de 2 à 2 fr. 50 par jour.

A St-Claude, une Assemblée générale du Syndicat envisageant cette situation, chargea une délégation d'apporter auprès des patrons la défense des intérêts ouvriers sur ces deux questions.

Cette délégation eut lieu. Malgré tous nos efforts, elle fut purement négative, les patrons demeurant d'une intransigeance absolue.

Non seulement ils déclarent ne pouvoir nous accorder satisfaction au sujet des vacances, en raison de la charge nouvelle qui leur incomberait, mais encore ils se montrent nettement *adversaires du principe*.

Ils ne peuvent concevoir qu'un patron ne soit pas quitte envers un ouvrier lorsqu'il lui a payé son salaire. Ils ne comprennent pas ce qu'une détente de quelques jours aurait de profitable pour la production. Ils ne conçoivent pas que l'ouvrier puisse prétendre à quelques jours de repos.

En présence d'une telle intransigeance, la délégation, fidèle au mandat qui lui avait été donné, a repoussé nettement l'augmentation du prix de la place.

Le différend reste donc entier sur les deux questions en litige.

Il appartient aux camarades de décider de l'attitude à prendre.

N'étant pas des gréviculteurs de profession, ne voulant rien laisser au hasard, nous avons voulu que la décision qui sera prise soit vraiment l'expression de la majorité des camarades. Pour permettre aux nombreux adhérents des sections du dehors de se prononcer, nous avons organisé un référendum sur cette question.

Chacun peut et doit donc prendre ses propres responsabilités. La neutralité n'est pas de mise.

Une Assemblée générale prendra connaissance, le mardi 9 mars, des résultats de ce référendum et aura éventuellement à prendre toutes dispositions nécessaires.

Rien ne servirait de pronostique puisqu'aussi bien, quand paraîtront ces lignes, la décision des camarades sera probablement intervenue.

Attendons avec confiance ! E. PONARD.

P.-S. — Il est bon de faire connaître qu'aux nombreuses Coopératives ayant déjà accepté et mis en application la semaine ou la quinzaine de vacances, il convient d'ajouter la Coopérative de Felletin, qui nous a adressée son adhésion.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude et ses Sections.

— La situation demeure bonne et la plupart des maisons continuent à demander des ouvriers.

— Répondant à l'appel de l'Union Régionale des Syndicats, en faveur des travailleurs de la Fédération du Bois de la région, qui, sur plusieurs points, sont en conflit pour l'application des huit heures et le réajustement des salaires, l'Assemblée du 12 février a décidé de verser une somme de 100 francs, indépendamment des listes de souscription qui circuleront dans les ateliers et dont le produit sera publié dans le Jura.

— La même Assemblée a procédé à l'élection des camarades délégués aux divers organismes du Syndicat et de l'Union Nationale : Ont été élus :

Série B du Conseil Syndical. — Bourgeat Eglantine, Calamand Fernand, Callet Louis, Dalloz Clovis, Faire Victor Gros Marcel, Gründer Georges, Grossiord Léonce, Mermel Charles, Michaud Fernand et Ville Léon.

Série B. Commission de Contrôle du Syndicat. — Arbez Pierre et Grossillay Fernand.

Série A du Comité de l'Union Nationale. — Joly Marcel, Lavenne Fernand, Saveret Narcisse.

Série A. Commission de Contrôle de l'Union Nationale. — Dalloz Clovis.

Délégués au Comité de la Bourse du Travail pour 1926. — Joly Marcel, Ville Léon et Ponard Edmond.

— Le Conseil Syndical, procédant à la formation de son Bureau, a maintenu en fonctions les camarades Ville et Hugonet, et a désigné comme président le camarade Lavenne Fernand.

Dans les différentes sections rien de particulier à signaler. Partout le travail est normal.

— Nous avons bien reçu la poudre noire et les débris de tiges de cuivre envoyés par Chassal. Merci.

Theoiry. — La situation est normale. Tout le monde travaille et nous n'avons rien de spécial à signaler.

— Bien reçu la poudre noire. Merci.

Lyon. — Bonne situation et état de travail normal.

— Les camarades qui, étant malades, ou pour toute autre raison, doivent rester quelque temps sans travailler, sont priés de bien vouloir en aviser le secrétaire de l'organisation.

Felletin. — Si le travail demeure abondant sur la place, on a à se plaindre assez souvent de sa médiocre qualité.

Rien de particulier à signaler.

Nemours. — Le travail est toujours abondant et la situation demeure bonne.

Paris. — La situation est toujours bonne.

L'indemnité de vie chère a été portée, pour la période 15 février - 15 mars, à 51 fr. 60 par semaine en raison de la convention passée entre les deux chambres syndicales.

— Le groupe de la Jeunesse a organisé un bal de nuit le 13 février, à la Bellevilloise. Ce bal a été très réussi, de 21 h. 30 à 6 heures du matin les couples ont pu s'en donner

à cœur joie. Bonne propagande qui portera ses fruits parmi les jeunes qui préfèrent sans aucun doute venir s'amuser sainement dans leur organisation que de s'adonner aux plaisirs malsains qu'ils peuvent leur fournir le cabaret et autres lieux divers que la classe bourgeoise a institués pour l'avilissement de la classe ouvrière.

— Nous avons omis, le mois précédent, de signaler que le camarade Batavier fait également partie de la Commission des Retraites.

— La prochaine fête organisée par le Syndicat, au profit du *Rayon de Soleil*, aura lieu le samedi 15 mai dans la Grande Salle du Grand Orient, 16, rue Cadet, et comportera un grand concert suivi d'un bal de nuit.

G. B.

— Une mention particulière au camarade Gaston Roux pour l'abandon de ses secours de maladie au *Rayon de Soleil*.

— Nous avons bien reçu la poudre noire. Merci. E. P.

Le Bal de la Jeunesse. — Comme à chaque fête donnée sous le patronage du Syndicat, ce bal fut un succès pour la jeunesse.

Pendant toute la nuit la gaité n'a cessé de régner, ainsi que la bonne camaraderie, au son d'un jazz que notre camarade Creusat dirigeait. La jeunesse, car nous étions tous jeunes ce jour-là, a bien profité de cette soirée.

Pendant le petit souper, quelques camarades nous ont fait goûter quelques morceaux de leur répertoire : Mmes Yvonne Jacobs, Esther Van Swede, Charlotte Boret, M. David Van Swede, etc... etc...

Il y eut même un patron, dont je ne veux pas dire le nom, mais appellez le Armand si vous le voulez, qui nous charma par un air d'opéra.

Merci à tous ceux qui se sont dépensé pour que cette petite fête réussisse.

Merci à tous ceux qui nous ont apporté leurs concours.

Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine fête, espérant que vous viendrez plus nombreux.

La Commission des Fêtes de la Jeunesse.

BELGIQUE

La situation est toujours bonne. Tout le monde travaille.

Pour le moment l'organisation est en train de discuter avec la B. J. V. (organisation patronale) les nouveaux tarifs des scieurs.

HOLLANDE

La situation se maintient bonne et le nombre des chômeurs est peu important. Pour la troisième semaine de février, ce nombre fut de 517.

Le marché demeure actif avec la présence de nombreux américains.

La Coopérative LE DIAMANT

— SAINT-CLAUDE (Jura) —

accepterait quelques jeunes gens désirant apprendre le métier diamantaire avec le concours de son Ecole Professionnelle, dans la limite où le permettent les réglementations ouvrières sur l'apprentissage :

Accepterait également de bons ouvriers polisseurs.

Limite d'âge pour entrer sociétaire : 35 ans.

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 4 au 10 Janvier....	12.570	143
Du 11 au 17 —	12.592	124
Du 18 au 24 —	12.644	110
Du 26 au 31 —	12.676	98
Du 1 ^{er} au 7 Février	12.719	112
AMSTERDAM:	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 18 au 24 Janvier ...	5.560	605
Du 25 au 31 —	5.551	613
Du 1 ^{er} au 7 Février....	5.613	573
Du 8 au 14 —	5.609	550
Du 15 au 21 —	5.635	517

Pour la dernière semaine mentionnée, les chômeurs se répartissaient comme suit :

11 scieurs, 67 polisseurs de brillants, 51 sertisseurs de brillants, 69 débruteurs, 139 polisseurs de roses, 98 débruteurs de roses, 3 chatonniers et 29 cliveurs.

LE BOORT

Le boort est en augmentation sensible. Le prix du carat est passé à Amsterdam de florins : 7,80 à florins : 8,25, puis à florins : 8,50.

Voici les cours établis à Amsterdam à la date du 5 mars 1926 :

Boort	le carat	8 50 florins.
Débris de cliveurs	—	6 80 "
Eclats	—	3 40 "
Poudre pure....	—	3 40 "

**

En raison de l'instabilité des changes, nous nous dispensons de donner l'équivalent de ces prix en francs français.

huile spéciale pour diamantaires

Tient à la meule sans l'encrasser
— Facilite le polissage —

S'adresser au camarade Aimé VINCENT, atelier Paul REY, rue Auguste Lançon, SAINT-CLAUDE.

DÉTAIL Téléphone 582.31 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur
Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce et de l'Industrie, Anvers 1921
Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923
Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923
Concours d'Étalages, Illumination et Décoration 1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales des Bijoutiers Négociants et Organisations Ouvrières Fondateur des Ecoles Professionnelles de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale

Bons ouvriers sont demandés pour 32/24 sciés, dans les séries de 30 à 40 pour 4 carats, ainsi que pour 8/8, pour travailler de préférence à l'atelier de la maison.

Travail assuré en brut scié.

S'adresser : SIGAAR, 62, rue du Pré, SAINT-CLAUDE.



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)